L'INFO Municipale

Municipalité de Labelle

*Volume 25 - Numéro 3*
***6 mars 2014***

**ALLOCUTION DU MAIRE**

Bonjour,

Eh! oui, les journées sont de plus en plus longues (luminosité). Lorsque vous recevrez cette édition de l'Info municipale, les vacances scolaires seront dans leurs dernières journées. Plusieurs auront pris des vacances ici ou dans des lieux plus cléments. Lentement l'hiver va nous quitter pour des jours plus chauds.

Le premier sujet ce mois-ci concerne les fleurons du Québec. L'année 2014 est une année de réévaluation du nombre de fleurons que nous pouvons atteindre. La dernière évaluation nous donnait 3 fleurons, ce qui n'est pas mal, mais nous pouvons faire mieux. Les suggestions d'amélioration du comité lors de la dernière évaluation, si respectées, nous permettraient d'atteindre un autre niveau. La Municipalité ne peut tout faire elle-même, il faut que chaque citoyen en fasse plus. Il faut aussi que les commerçants fassent des efforts. Dans le dernier constat, on peut lire : « Cependant, trop de commerçants se reposent sur les efforts de la Municipalité. Dans certains cas, on ne retrouve aucun aménagement paysager ». Nous devons être fiers de notre municipalité et nous préparer pour le printemps 2014.

Le 17 février avait lieu le Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC des Laurentides. Qu'est-que c'est ? Ce comité est établi en vertu de l'article 78 de la Loi sur la Police qui en détermine les principales composantes et modalités. Sa mission :

- Associer les élus municipaux au maintien d'un milieu de vie sécuritaire;
- Assurer le suivi des services policiers offerts par la Sûreté du Québec sur le territoire;
- Créer un lien de communication privilégié entre la Sûreté du Québec et la clientèle desservie.

Les élus membres du CSP agissent à la fois comme représentants des citoyens de l'ensemble de la MRC ou du territoire équivalent et comme partenaires en matière de sécurité publique. Voici un bref résumé de cette rencontre :

- Le comptoir de services à Huberdeau est prêt pour usage;
- Le poste de Labelle est fonctionnel depuis la fin février et une ouverture officielle aura lieu au début de mars;
- Dépôt du plan de parrainage pour notre municipalité : Mme Shirley Ricard et Mme Isabelle Brochu;
- Dépôt du règlement sur le parc linéaire pour permettre à la SQ d'intervenir dans différentes situations;
- Présentation du plan d'activités annuelles et plan de communication, pour être certain que les communications du comité se rendent au public, on utilisera des chroniques au lieu de communiqués. Une chronique est un espace payé dans l'hebdo. De plus, on utilisera le bulletin municipal pour l'ensemble de l'information.

Le 20 février avait lieu le conseil d'administration de la Proma (Protection de la rivière Maskinongé) et en voici un bref résumé :

- Dépôt des états financiers au 31 décembre 2013;
- Mise à jour des administrateurs;
- Retour sur le colloque 2013 qui a été très apprécié et orientations pour celui de 2014;
- Présentation du projet conjoint des municipalités de Labelle et d'Amherst pour un petit parc au début de la rivière Maskinongé.

Bonne lecture.
Gilbert Brassard

## SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 17 FÉVRIER 2014

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil tenue 17 février 2014.

**Appels d'offres et contrats**

Le conseil a autorisé la publication d'un appel d'offres public pour la reconstruction de sections de trottoirs sur les rues de l'Église (projet subventionné), Allard (projet subventionné dans le cadre de travaux d'aqueduc), Bélanger et du Moulin.

**Administration, finances et ressources humaines**

Une résolution a été adoptée afin de contribuer au déploiement des services Internet haute-vitesse au lac Labelle en remboursant la somme de 50 $ pour chaque nouveau branchement effectué par FILAU au cours de l'année 2014, et ce, jusqu'à concurrence de 7 500 $.

Le conseil a ratifié l'entente avec la Fondation CHDL-CRHV, la Caisse Desjardins de la Rouge, la Pharmacie Pascal Cormier, la Municipalité de La Minerve ainsi que la Municipalité de Labelle, signée le 19 janvier 2014. Celle-ci nous engage à octroyer une aide financière de 5000 $ par an pendant deux ans à la Clinique médicale de Labelle afin de réduire les frais d'administration du bureau pour les médecins;

Le conseil a adopté un programme de mesures incitatives à l'implantation sur le territoire de commerces dans le secteur de l'alimentation ayant une superficie minimale de 900 $m^2$ de plancher ainsi que d'hôtels de plus de 15 chambres à coucher. Ce programme établit les modalités de l'aide financière qui pourra être offerte pour l'implantation de tels établissements à Labelle.

Le conseil a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour la réfection du chemin du Petit-Lac-Caribou.

Considérant un important manque de places en garderie à Labelle, une résolution a été adoptée afin de demander à la Ministre de la Famille, Mme Nicole Léger, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que celles-ci soient significativement augmentées afin de satisfaire à la demande.

Un appui a été également donné au CSSS d'Antoine-Labelle pour leur démarches relatives à l'obtention d'un scan à Rivière-Rouge.

**Travaux publics**

Compte-tenu de certaines problématiques vécues à cette intersection, il a été demandé au MTQ de procéder à l'installation de panneaux d'arrêt à l'intersection du boulevard du Curé-Labelle et des rues Bélanger (à l'ouest) et Boivin (à l'est).

**Urbanisme et environnement**

De nouveaux membres citoyens ont été nommés sur des comités de la Municipalité. Il s'agit de M. Hubert Clot au Comité consultatif d'urbanisme et de M. Jacques Sarrazin au Comité sur l'horticulture et l'embellissement. Nous les remercions pour leur implication.

**Loisirs**

Étant donné qu'il restait des sommes dans l'aide financière accordée dans le cadre du programme Développement économique Canada, il a été autorisé de faire l'achat de nouveaux buts de hockey.

**Règlements**

Trois règlements ont été adoptés :

- Règlement 2014-238 relatif à la numérotation des bâtiments;
- Règlement 2014-239 décrétant des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc sur la rue Allard et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts;
- Règlement 2014-240 constituant un code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Labelle et remplaçant le règlement numéro 2011-207 et présentation du projet de règlement;

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la séance ordinaire de février 2014.

Veuillez prendre note que la prochaine séance ordinaire aura lieu le **17 mars 2014.**

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville, à la maison de la culture et, pour la période du 1er juillet au 30 septembre, sur le panneau d'affichage près du quai public du lac Labelle. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « conseil municipal » du site de la Municipalité au http://www.municipalite.labelle.qc.ca/. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Claire Coulombe

## EMBAUCHE DE L'INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT

Le 10 mars prochain, le Service de l'urbanisme et de l'environnement accueillera M. Martin Ouimet à titre d'inspecteur en environnement à la municipalité, et ce, pour une cinquième année consécutive.

Monsieur Ouimet poursuivra ses efforts de sensibilisation des riverains quant à l'importance de protéger les rives et littoraux de nos plans d'eau et cours d'eau. Il agira à titre de personne-ressource auprès des riverains en leur suggérant des méthodes de revégétalisation de leur rive.

Il travaillera sur la vérification des installations septiques sur le territoire, sur l'élaboration et la conception de divers projets touchant l'environnement ainsi que des projets de reboisement de certains terrains municipaux et fossés de drainage.

De plus, M. Ouimet émettra les certificats d'autorisation pour l'abattage d'arbres, les travaux sur la rive et le littoral et les coupes forestières.

Enfin, nous vous invitons communiquer avec lui pour toute question touchant à l'environnement à son adresse courriel à environnement@municipalite.labelle.qc.ca ou par téléphone au 819-681-3371, poste 5031.

Nous lui souhaitons bon retour!!

**Tous les propriétaires de Labelle**

L'hiver et la neige

*Labelle, février 2014* — La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) rappelle que la glace et la neige accumulées peuvent provoquer l'affaissement et même l'effondrement des toitures et des balcons. Cette année, nous sommes chanceux, avec le peu de neige qui tombe, mais nous devons toujours être sécuritaire, et vérifier nos bâtiments.

Pour prévenir les dommages, la Régie du bâtiment recommande fortement aux propriétaires de vérifier si la neige accumulée sur leur propriété représente de tels risques et les incite fortement à prendre les mesures requises afin de s'assurer que les lieux soient sécuritaires. La Régie recommande aussi aux propriétaires de procéder au déneigement des issues de secours de leurs bâtiments.

Les propriétaires de bâtiments ou de résidences doivent porter une attention particulière aux accumulations élevées de neige et de glace sur les toits. Lorsque l'enlèvement de la neige s'avère nécessaire, la Régie du bâtiment recommande de confier cette tâche à des entreprises disposant d'un équipement approprié.

Le déneigement d'une toiture comporte des risques pour la sécurité des personnes sur le toit ou aux alentours. La proximité d'installations électriques représente un risque supplémentaire. En outre, il est recommandé de laisser une mince couche de neige sur la toiture afin de maintenir la membrane d'étanchéité en bon état. Si vous souhaitez déneiger votre toiture vous-même, il est recommandé d'utiliser une pelle à toiture munie d'un manche télescopique. Celle-ci permet d'effectuer le déneigement de la toiture à partir du sol.

**Le propriétaire, le premier responsable**

**Soyez vigilant ! Le propriétaire est le premier responsable** de la sécurité du public qui fréquente ou accède à son bâtiment. Il lui appartient donc légalement, dans la plupart des cas, de prendre les mesures de prévention pour éviter une accumulation de neige ou de glace pouvant occasionner un effondrement de la toiture du bâtiment. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site Internet de la Régie du bâtiment au **www.rbq.gouv.qc.ca.**

le directeur du service, Stephen Potts

# ACTIVITÉS AQUATIQUES
## à la piscine municipale de Labelle

## Session printemps 2014

Début des bains libres et des cours :
**Lundi 24 mars 2014**

Fin des cours :
**Dimanche 25 mai 2014**

Inscriptions

**Résidants de Labelle :**
**18 mars 2014, de 16 h à 20 h**

**Tous :**
**19 et 20 mars 2014, de 16 h à 20 h**

### Horaire des bains libres*

| Bain libre | Jour | Heure |
|---|---|---|
| Familles | Mardi et jeudi | 11 h 00 à 12 h 00 |
| | Samedi | 14 h 30 à 16 h 00 |
| | Dimanche | 14 h 30 à 16 h 00 |
| Adultes | Lundi, mardi, mercredi et jeudi | 12 h 00 à 13 h 00 |
| | Lundi et mercredi | 19 h 00 à 20 h 00 |
| Ados (12 à 17 ans) | Lundi | 18 h 00 à 19 h 00 |
| Bain détente (55 ans et plus) | Lundi | 14 h 00 à 15 h 00 |

** Horaire sujet à changement.*

### Tarification* (taxes incluses)

**Entrée individuelle**

| | |
|---|---|
| Enfant (15 ans et moins) | 2,40 $ |
| Adulte (16 ans et plus) | 3,50 $ |

**Abonnement annuel**

| | |
|---|---|
| Enfant (15 ans et moins) | 70,00 $ |
| Adulte (16 ans et plus) | 105,05 $ |
| Famille (4 personnes) | 231,30 $ |

**Abonnement à 15 bains** (pour le prix de 10)

| | |
|---|---|
| Enfant (15 ans et moins) | 23,10 $ |
| Adulte (16 ans et plus) | 35,05 $ |
| Famille (4 personnes) | 80,90 $ |

** Tarification sujette à changement.*

*Veuillez prendre note que la piscine sera fermée pendant la semaine de Pâques, soit du 18 au 21 avril 2014.*

PISCINE DE LABELLE

29, rue du Couvent, Municipalité de Labelle
Renseignements : 819 681-3371, poste 5014
www.municipalite.labelle.qc.ca
*Onglets « Loisirs et culture » et « Piscine »*

## Horaire des cours - Session de 8 semaines

| Cours | Jour | Heure | Tarif (taxes incluses) Résident | Non-résident |
|---|---|---|---|---|
| **Durée de 40 minutes • Enfants** | | | | |
| Oursin, Hippocampe, Pingouin | Lundi<br>Samedi<br>Dimanche | 09 h 00<br>09 h 30<br>08 h 30 | 46,00 $ | 50,00 $ |
| Marsouin | Lundi<br>Samedi<br>Dimanche | 09 h 00<br>10 h 15<br>09 h 15 | | |
| Dauphin | Lundi<br>Samedi<br>Dimanche | 09 h 45<br>11 h 00<br>10 h 00 | | |
| Beluga | Lundi<br>Samedi | 09 h 45<br>11 h 00 | | |
| Otarie | Samedi<br>Dimanche | 11 h 45<br>10 h 45 | | |
| Dragon de mer | Lundi<br>Samedi | 13 h 00<br>11 h 45 | | |
| Pré-junior | Lundi<br>Samedi | 13 h 00<br>12 h 30 | | |
| **Durée de 55 minutes • Enfants et ados** | | | | |
| Junior 1 et 2 | Mercredi<br>Dimanche | 16 h 00<br>12 h 00 | 54,50 $ | 60,00 $ |
| Junior 3 et 4 | Mercredi<br>Dimanche | 16 h 00<br>12 h 00 | | |
| Junior 5 et 6 | Dimanche<br>Mercredi | 13 h 00<br>17 h 00 | | |
| Junior 7 et 8 | Dimanche<br>Mercredi | 13 h 00<br>17 h 00 | | |
| Junior 9 et 10 | Mercredi<br>Samedi | 17 h 00<br>13 h 15 | | |

| Cours de mise en forme aquatique<br>Durée de 55 minutes • Adultes | Jour | Heure | | Résident | Non-résident |
|---|---|---|---|---|---|
| Entraînement supervisé | Mardi | 18 h 00 | 1 fois/sem. | 54,50 $ | 60,00 $ |
| | | | 2 fois/sem. | 109,00 $ | 120,00 $ |
| Aquamusculation | Lundi<br>Jeudi | 16 h 30<br>16 h 30 | 1 fois/sem. | 70,00 $ | 78,50 $ |
| Aquacardio | Mercredi | 18 h 00 | 2 fois/sem. | 98,25 $ | 110,40 $ |
| Aquadouceur | Mardi<br>Jeudi | 10 h 00<br>10 h 00 | 3 fois/sem. | 128,60 $ | 144,00 $ |
| Aquajogging | Jeudi | 18 h 00 | | | |
| Aquaforme prénatal | Mardi<br>Jeudi | 14 h 00<br>14 h 00 | | | |
| Aquaforme postnatal (avec bébé) | Lundi<br>Mercredi | 11 h 00<br>11 h 00 | 1 fois/sem. | 74,00 $ | 83,20 $ |
| | | | 2 fois/sem. | 103,20 $ | 116,25 $ |

## Cours de formation

### Sauveteur national
Dimanche, de 15 h à 19 h 30
Tarif résident : 284,50 $ — Tarif non-résident : 319,00 $

### Premiers soins – Général
(DEA et choc anaphylactique)
FIN MARS OU DÉBUT AVRIL
Samedi et dimanche, de 8 h 30 à 18 h 30
Tarif résident : 118,50 $ — Tarif non-résident : 128,00 $

### Gardiens avertis
(Manuel inclus)
(Préalable : avoir 11 ans)
Lundis 17 et 24 mars 2014, de 16 h 30 à 20 h 30
Tarif résident : 43,10 $ — Tarif non-résident : 46,00 $

### Locations
à partir de 58,50 $/h
Possibilité de louer la piscine pour une fête d'enfants (avec thématique) ou pour tout autre événement.

### Nouveau!
Le temps ne vous permet pas de participer à un de nos cours? Un programme personnalisé de mise en forme vous intéresse? Renseignez-vous!

### Cours à l'unité
(s'il reste de la place)
Résident : 14,65 $ /55 min.
Non-résident : 18,25 $ /55 min.

Bonnet de bain OBLIGATOIRE
*Possibilité d'achat sur place*
Latex 3 $ — Lycra 6 $ — Silicone 8 $

DONNER ÉCLAIRE DES VIES

Parce qu'une personne sur dix vit sous le seuil de faible revenu, la Municipalité travaille à la construction d'une société d'entraide vouée à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en difficulté.

C'est par son traditionnel Déjeuner du Maire que la Municipalité contribue à l'objectif d'éclairer des vies. Ce déjeuner, qui a eu lieu le dimanche 19 janvier, a permis de récolter un montant de 3152,76 $, montant remis à Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides.

On voit ici le maire de Labelle, M. Brassard qui remet le chèque à Mme Daoust, représentante de l'organisme.

## RECONNAÎSSEZ-VOUS CE PANNEAU?

Ce panneau indique qu'en cas d'évacuation du bâtiment municipal dans lequel vous vous trouvez, vous devez vous rassembler à cet endroit.

Vous retrouverez ce panneau près des bâtiments :

**Hôtel de ville :**
en face de la quincaillerie Gauthier
**Bibliothèque :**
près de l'entrée du stationnement de la rue du Pont
**Pavillon des loisirs :**
derrière le Pavillon près de la montagne

## SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Ginette Cormier, secrétaire, poste 5001,
Marianne Angela Pelosse, responsable adjointe, poste 5008, Marc Blaquière, directeur, poste 5007
**********

***Coup d'œil sur certaines dispositions réglementaires!***
Dans cette édition, nous prenons un moment pour vous informer de certaines dispositions réglementaires importantes à la venue de la saison estivale.

Le revêtement extérieur

Les travaux de construction et de finition de l'enveloppe extérieure doivent être réalisés dans un délai de douze (12) mois de la date d'émission du permis. Il est possible de renouveler le permis pour terminer la pose de son revêtement extérieur pour une période de 1 an et de 6 mois par la suite, si nécessaire **(permis requis).**

Les ventes de garage

Chaque emplacement peut effectuer 2 ventes de garage par année et la durée de chacune doit être de 2 jours consécutifs maximum. Les affiches peuvent être installées 2 jours avant l'évènement et doivent être enlevées le jour suivant l'événement.

Les foyers extérieurs

Tout type d'installation de brûlage, assimilable à un poêle ou foyer extérieur doit être situé à un minimum de cinq (5) mètres des lignes du terrain de tout bâtiment principal ou accessoire et être muni d'un dispositif antiétincelles. Aucun foyer et rond de feu ne doit être situé dans la bande riveraine d'un lac et/ou d'un cours d'eau.

Les abris d'autos temporaires (hiver)

Les abris d'autos temporaires sont permis entre le début de la fin de semaine de l'Action de grâce et la fin de la fin de semaine de la fête des Patriotes de l'année suivante (18 mai 2014).

L'aménagement des espaces libres

Tout espace libre sur un emplacement, c'est-à-dire les espaces non occupés par les bâtiments, les entrées charretières, le stationnement, les espaces naturels, la rive, les aires de services, etc. doit être paysager, entretenu et couvert soit de gazon, de haies, arbustes, arbres, fleurs, rocailles, trottoirs et allées en dalles de pierre ou autres matériaux dont la largeur n'excède pas 1,5 m **(permis requis pour remblai-déblai, et murets, etc.)**

L'abattage d'arbres

L'abattage d'arbres peut être autorisé exclusivement pour les raisons suivantes **(permis requis)** :

1) l'arbre doit être mort ou atteint d'une maladie incurable, en déclin ou parvenu à maturité ;
2) l'arbre doit être dangereux pour la sécurité des personnes ;
3) l'arbre doit nécessairement être abattu dans le cadre de l'exécution de travaux publics;
4) l'arbre doit causer des dommages à la propriété publique ou privée ;
5) l'arbre doit nécessairement être abattu pour la réalisation d'une construction, d'un bâtiment, d'une allée véhiculaire et du stationnement et ce, sur leur emplacement projeté. Cependant, tous les plans et devis doivent préalablement être déposés.

*Le fait de couper un arbre sur l'ensemble du territoire, sans avoir eu au préalable un certificat d'autorisation, est passible d'une amende au montant de 438 $ par arbre coupé.

Végétalisation de la rive

Sur la rive d'un cours d'eau ou d'un lac ou d'un milieu humide, tout contrôle de la végétation, y compris la tonte de gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbre est interdit.

Lorsque la pente de la rive est inférieure à 30%, la coupe nécessaire à l'aménagement d'une (1) ou deux (2) ouvertures dont leur largeur combinée n'excède pas 2,4 mètres est permise. Tout accès doit être couvert d'un couvre sol végétal;

Lorsque la pente de la rive est supérieure à 30%, une des trois mesures ici-bas peuvent être appliquées c'est-à-dire :

* le débroussaillage et l'élagage nécessaires à l'aménagement d'un sentier végétalisé d'une largeur maximale de 1,2 mètre réalisé sans remblai ni déblai. L'imperméabilisation du sol (béton, asphalte, tuile ou dalle, etc.) est interdite.

* Le débroussaillage et l'élagage nécessaires à l'aménagement d'un escalier d'une largeur maximale de 1,2 mètre construit sur pieux ou sur pilotis de manière à conserver la végétation herbes et les arbustes existants, en place. Cet escalier ne doit pas inclure de plate-forme ou terrasse; seuls les paliers d'une largeur de 1,2 mètre peuvent être autorisés **(permis requis)** ;

* L'émondage des arbres en haut de talus à travers l'écran de végétation d'une largeur maximale de 2,4 mètres afin d'y créer une fenêtre. Il est important de laisser en place les arbustes et les arbres de petite taille qui ne nuisent pas à la vue **(permis requis).**

**D'AUTRES DISPOSITIONS PEUVENT S'APPLIQUER. S'IL Y A ERREUR, LES RÈGLEMENTS D'URBANISME ONT PRÉSÉANCE.**

Le Service de l'urbanisme est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions!

## SERVICE DES LOISIRS ET DU TOURISME

**Belinda Proulx, directrice, 819-681-3371, poste 5009**

**********

**Table de concertation des organismes**

**CONFÉRENCE IMPORTANTE du 15 mars 13h à la salle Wilfrid-Machabée**

**À LE DEMANDE GÉNÉRALE, LA CONFÉRENCE SUR LA GOUVERNANCE VOUS EST OFFERTE CETTE ANNÉE ENCORE!**

**Savez-vous gouverner votre OBNL ?**

De nombreuses personnes, désireuses de prendre une part active dans la vie de la communauté, d'agir concrètement et de participer à la prise de décisions, acceptent d'occuper un poste d'administrateurs bénévoles au sein d'un organisme à but non lucratif.

Toutefois, la fonction d'administrateur comporte des exigences bien précises. Les administrateurs ne sont pas des bénévoles comme les autres. Ils ont un rôle précis à jouer au sein de leur organisme et ils ont également des devoirs et des responsabilités légales à assumer.

Pour répondre à leurs questions, la Municipalité de Labelle via son service des loisirs et tourisme est heureuse de vous offrir gratuitement une formation intitulée **Gouvernance d'un OBNL**. Cette formation vise à enseigner aux administrateurs les procédures de gestion d'un organisme à but non lucratif.

**Cette formation est pour vous et est hyper importante pour mieux comprendre votre rôle et vos responsabilités en tant qu'administrateur!**

**On vous attend en grand nombre!**

**Prière de réserver votre place avant le 7 mars 2014 en appelant au Service des loisirs. Tous les administrateurs des organismes reconnus par la Municipalité sont les bienvenus. Pour toutes les autres personnes intéressées par cette formation, un coût minime vous est demandé lors de votre inscription, soit 10$.**

**Durée de la formation: 3h**

Municipalité de Labelle

Tu veux réussir?

# Tu es un élève du secondaire et tu es en échec en français et/ou en math?

## Nous pouvons t'aider!

ÉVITONS LE DÉCROCHAGE!

La Municipalité de Labelle désire aider les adolescents Labellois qui vivent présentement certaines difficultés en mathématiques et/ou en français, en défrayant une partie des coûts de cours semi-privés.

## Inscris-toi maintenant!

Pour profiter de cours semi-privés en mathématique et/ ou en français, il faut s'inscrire via la Municipalité et fournir deux documents, soit une copie du dernier bulletin scolaire (émis en février 2014) sur lequel apparaît le ou les échecs, de même que le formulaire d'inscription complété qui est au verso de cette page. Sans ces 2 documents, la demande sera automatiquement refusée. La Municipalité ne s'engage pas à accepter toutes les demandes et un comité sera chargé de les étudier en vue de choisir les candidats potentiels. **Des frais de 50$ seront exigés pour se prévaloir de ces cours payables lors de la séance d'information et d'évaluation (qui se tiendra le 22 mars et est obligatoire).** Prenez note également que les cours se donneront à Labelle, à la salle Valiquette, **LE SAMEDI** et ils débuteront le **5 AVRIL pour une durée de 6 semaines** (90 min. par cours). Il faudra donc être disponible à ce moment. Cette aide pédagogique à moindres coûts est offerte avec la collaboration du Centre d'apprentissage l'Envolée, qui dispense des cours de support académique depuis plus de 5 ans. Les enseignants sont formés et qualifiés.

**Date limite d'inscription: 14 mars 2014 .** Aucune obligation lors de l'inscription

**Info: 819 681-3371 poste 5009**

## Cours de rattrapage - Informations personnelles

Nom de l'enfant

Date de naissance

M F
Sexe

Nom des parents/du tuteur de l'enfant

( )
Téléphone personnel

( )
Téléphone professionnel

Adresse

Code postal Ville

Nom des parents/du tuteur de l'enfant

( )
Téléphone personnel

( )
Téléphone professionnel

Adresse

Code postal Ville

## Informations académiques

Niveau scolaire de l'enfant

Matière(s) dans la (les)quelle(s) l'enfant est en échec
*** Joindre le bulletin de février 2014 OBLIGATOIRE***

École fréquentée depuis septembre 2013

### Explication et motivation

Ici, en quelques lignes, dis-nous pourquoi nous devrions te choisir, ce qui te pousse à demander de l'aide pédagogique, parle-nous de ton cheminement scolaire, démontre-nous ton intérêt, etc.

Signature de l'élève

Date

J'autorise mon enfant à participer aux cours de rattrapage.

Signature des parents/du tuteur de l'enfant

Date

**BIBLIOTHÈQUE LANCIA-MONETTE**
819-681-3371, poste 5021

Des livres numériques en anglais sont maintenant disponibles via Overdrive. La banque de donnée est composée principalement des bestsellers sur les listes du New York Times et du Globe and Mail. Intéressé? Demandez votre NIP à la bibliothèque!

"Livres numériques en liberté" regroupe une liste de liens de site web qui propose la consultation en ligne ou le téléchargement gratuit et légal sans DRM (Droit de Reproduction Mécanique) des livres numériques sur votre ordinateur, votre liseuse, votre tablette ou votre téléphone intelligent.

Si vous désirez vous inscrire à la bibliothèque, n'oubliez pas d'apporter une preuve de résidence. L'abonnement est gratuit pour les résidents/contribuables ainsi que l'accès aux postes informatiques et au réseau Internet sans fil.

**Heures d'ouverture :**
Mardi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 12 h 30 à 16 h 30
Jeudi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Vendredi : 10 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30
Samedi : 9 h à 12 h 30

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter le personnel de la bibliothèque au 819 681-3371, poste 5021 ou par courriel : **biblio@municipalite.labelle.qc.ca**

Vous pouvez également consulter notre page web : www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/labelle

## Fraîchement arrivés sur nos tablettes

**Auteur :** Béa Johnson
**Titre :** Zéro déchet : l'histoire incroyable d'une famille qui a réussi à limiter ses déchets à moins de 1 kg par an

Grosse maison, 4 X 4, réceptions somptueuses... Française d'origine, mariée et maman de deux garçons, Béa Johnson vit à fond le rêve américain pendant sept ans. Un jour, elle décide, avec sa petite famille, de changer de vie. Fini l'hyperconsommation: elle cherche désormais tous les moyens de désencombrer son existence. Elle réduit tout: sa maison, son rythme de vie et, finalement, ses déchets. Sa nouvelle devise? Refuser, réduire, réutiliser, recycler, composter - dans cet ordre. Scrutant chaque détail de son quotidien, elle remet en question tous les besoins familiaux, du sac d'épicerie à la garde-robe, en passant par les produits nettoyants, les cosmétiques, l'ameublement et les loisirs. Une démarche antigaspillage qui s'est transformée en véritable exploit : la famille a réussi à limiter ses déchets à 1 kg par an, tout en réduisant de 40% ses dépenses annuelles.

**Auteur :** Rachel Mwanza
**Titre :** Survivre pour voir ce jour

Biographie de Rachel Mwanza, jeune fille abandonnée dans les rues de Kinshasa, sans abri et analphabète. Un matin, elle se présente à un casting sauvage et décroche le premier rôle, celui de Komona, une enfant-soldat, dans le film Rebelle. Rachel a 14 ans lorsqu'elle reçoit, au Festival de Berlin, l'Ours d'argent de la meilleure interprétation féminine.

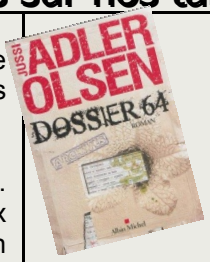


**Auteur :** Jussi Adler-Olsen
**Titre :** Dossier 64

A la fin des années 1980, quatre personnes disparaissent mystérieusement en l'espace de quelques jours. Cette affaire jamais élucidée atterrit sur le bureau du Département V. Carl Morck et ses drôles d'assistants, le réfugié syrien Assad et la pétillante Rose, ne tardent pas à remonter jusqu'aux années 1950 où s'est ouvert un sombre chapitre de l'histoire danoise...

**Auteur :** Dominique Demers
**Titre :** Pour que tienne la terre

1950 : Gabrielle Deschamps rentre à Tadoussac après presque quinze ans d'exil dans la grande ville. Au bout du rouleau, la jeune femme dépose ses bagages à l'hôtel Tadoussac, où, enfant, elle observait s'ébattre de riches touristes anglais qui semblaient vivre une existence merveilleuse, bien loin de la réalité des gens du coin. Au hasard d'une promenade sur la grève, elle fera deux rencontres qui bouleverseront la suite de choses: celle de Thomas Dutoit, fou du village amoureux des baleines, et celle de Harold Beattie, médecin psychiatre qu'elle a connu bien des années auparavant.

# INVITATION

## INFORMATION SUR LES COMPTEURS DE NOUVELLE GÉNÉRATION D'HYDRO-QUÉBEC

Hydro-Québec invite les résidents **de Labelle** à venir rencontrer ses représentants pour mieux comprendre les compteurs de nouvelle génération.

**Jeudi 20 mars 2014**
**Centre communautaire**
**29, rue du Couvent, Labelle**

**De 16 h à 20 h**, les clients intéressés résidant à Labelle pourront se familiariser avec la technologie et le fonctionnement de ces compteurs à un stand d'information d'Hydro-Québec.

Pour en savoir plus :
**www.compteurs.hydroquebec.com**

Municipalité de Labelle

Hydro Québec

### EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE RESPONSABLE ADJOINTE AU SERVICE DE L'URBANISME EN REMPLACEMENT DE MADAME MARYSE TRUDEL

Le 17 février dernier, le conseil a procédé à l'embauche de Mme Marianna Angela Pelosse en remplacement de Mme Maryse Trudel au poste de responsable adjointe du service de l'urbanisme pour un congé de maternité. Mme Pelosse qui a débuté le 24 février dernier est titulaire d'un baccalauréat en urbanisme de l'Université du Québec à Montréal.

Madame Pelosse aura comme principales tâches de rencontrer les citoyens concernant la réglementation d'urbanisme et municipale, l'émission des permis et certificats d'autorisation. Elle assurera les inspections sur les terrains, fera la correspondance de suivi et les avis d'infractions. Elle émettra également des constats d'infractions aux contrevenants à la réglementation municipale.

Pour la rencontrer concernant vos projets de construction, vous pouvez la rejoindre au 819-681-3371, poste 5008.

Par la même occasion, nous souhaitons un bon congé de maternité à Mme Trudel et la bienvenue à Madame Pelosse à Labelle !

# ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

## ÉCOLE LE TREMPLIN

### L'ÉCOLE LE TREMPLIN DE LABELLE MARCHE POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE!

Le lundi 10 février dernier, les 190 élèves ainsi que les adultes de l'école et quelques parents ont pris part à la marche de la persévérance. Cette activité se tenait dans presque tous les établissements scolaires du Québec. Avec l'aide de la Sûreté du Québec, des pompiers volontaires de la Municipalité et des ambulanciers, ils ont marché 2 kilomètres dans les principales rues de leur municipalité.

Au nom de la réussite, BRAVO À TOUS!

Les élèves de 5e année
École Le Tremplin, Labelle

**BULLETIN – 11 FÉVRIER 2014**

**Durée du mandat des membres du CA**

Lors de la séance tenue le 11 février, les membres du CA ont revu la durée du mandat des membres du conseil d'administration de la Chambre de commerce. Afin de s'assurer d'une certaine continuité dans les dossiers et projets de la Chambre, six membres voient leur mandat prolongé d'une année, soit du 1er mai 2014 au 30 avril 2016 tandis que le mandat des autres se terminera le 30 avril 2015.

**Guide touristique de Labelle 2014-2015**

Bien que la mise en branle d'un nouveau Guide touristique pour Labelle et les environs, édition 2014-2015, suscite l'intérêt de la collectivité, les conditions économiques actuelles, l'achalandage diminué suite au contournement de la 117 et les nombreuses demandes de commandites restreignent le budget publicitaire de plusieurs commerçants, des chefs d'entreprise et de nos institutions. Devant ce fait, la Chambre de commerce reporte de quelques mois la parution du guide touristique et étudie d'autres avenues pour informer la population et les touristes sur les services et les activités saisonnières que Labelle leur offre.

**Période d'inscription et d'adhésion à la Chambre de commerce**

Les membres du conseil d'administration lancent leur campagne annuelle de souscription et de renouvellement d'adhésion à la Chambre de commerce. Les coûts d'adhésion sont répartis comme suit :
Entreprises : 150 $ travailleurs autonomes : 100 $ autres : 75 $

**Employeur de choix**

Emploi-Québec propose aux entreprises de la MRC des Laurentides de participer au programme «Employeur de choix de la MRC des Laurentides» lequel vise à aider les entreprises à améliorer la gestion de leurs ressources humaines afin d'attirer, de recruter et conserver des employés performants.

Cette accréditation permet, entre autres, d'accroître la compétitivité et la visibilité des entreprises de la MRC. Les informations utiles seront publiées sur le site web de la Chambre de commerce : www.cclabelle.com

On se rappellera qu'en 2013, l'entreprise de l'année, Les Reliures Caron de Labelle, a obtenu cette accréditation. Bienvenue aux entreprises de 10 employés et moins.

**Centre d'action bénévole**

Monsieur Denis E. Gauthier a assisté dernièrement à un intéressant déjeuner-conférence portant sur la relève bénévole. Plusieurs façons de recruter des bénévoles, de les intéresser à maintenir et d'augmenter leur participation dans une foule d'activités et d'organismes ont été présentées. Monsieur Gauthier qualifie de très précieuses les informations reçues et est prêt à les partager.

**Fête familiale – été 2014**

La Chambre de commerce souhaite s'impliquer et participer à la Fête familiale, à Labelle, édition été 2014. D'autres développements sont à venir pour définir la participation de la Chambre de commerce.

Francine Bisson, Coordonnatrice

**FAITES PARTIE DU MOUVEMENT IRONMAN**

Cette année, Mont-Tremblant sera l'hôte de 4 événements majeurs organisés dans le cadre du circuit de la World Triathlon Corporation dont 3 de ces compétitions demanderont la participation des Labellois soit les **22 juin, 17 août et 7 septembre** prochain.

Venez encouragez nos deux athlètes Labellois qui relèveront le défi du demi-Ironman du 22 juin prochain, soient ***MM. Dominic Guindon et Gabriel Robillard***.
Nous leur souhaitons bon succès!

Programme de récompenses des bénévoles offert.

**Contactez-nous au 819-681-3371**
Marie-France Turpin au poste 5002
Claire Coulombe au poste 5004

Inscrivez-vous dès maintenant au
https://secure.eventsonline.ca/volunteer/ironman_volunteer/volunteer/?langid=2

## MAISON DES JEUNES

### Des nouvelles de la MDJ de Labelle

Le lundi 10 février dernier, en soirée, une vingtaine de personnes se sont jointes à l'équipe d'animation de la MDJ pour démontrer aux jeunes de Labelle qu'ils ont à cœur leur réussite éducative. C'est dans le cadre de la « Marche synchronisée pour la réussite éducative des jeunes des Laurentides » que les membres du conseil municipal, des citoyens(nes) et des jeunes ont fait un tour de village d'un peu plus d'un km, en arborant fièrement la banderole confectionnée par Audrey Sarrazin Chamberlain.

L'équipe d'animation tient à remercier tous ceux et celles qui ont participé à cet événement :

Christine Saindon, Pierre Brisson, Antoine Brisson, Marie-Claude Laporte, Gabriel Labonté, Émie Labonté, William Labonté, Nathalie Bellefleur, Sylvianne Charette, Jean-Maurice Raymond, Laurie-Ann Nantel, Mégane Marier, Audrey Sarrazin Chamberlain, Josiane Laramée, Amélyane S., Patrice Charette, Claude Nantel, Nadia Masse, Gilbert Brassard, Claire Coulombe et Émilie Brousseau.

---

### Souper Spaghetti

C'est dans un peu plus d'un mois qu'aura lieu le traditionnel souper spaghetti de la MDJ. Comme la formule souper-spectacle de l'an dernier à charmer la majorité des participants, nous sommes heureux de vous informer que pour une 2e année, nous pourrons compter sur la présence de M. Steve Provost pour agrémenter votre souper.

Vous pouvez dès maintenant vous procurer des billets auprès de l'équipe d'animation de la MDJ, des jeunes et des membres du conseil d'administration.

| | |
|---|---|
| Date du souper : | Samedi 12 avril 2014<br>16 h à 20 h |
| Coût du billet : | 10 $ pour les 12 ans et +<br>5 $ pour les 11 ans et – |
| Lieu : | Gymnase du centre communautaire de Labelle<br>29, rue du Couvent |

## LE COMITÉ DES LOISIRS

Vous êtes invités à l'assemblée générale annuelle du Comité des loisirs qui aura lieu:

| | |
|---|---|
| **Date:** | Jeudi le 27 mars 2014 |
| **Heure:** | 19h |
| **Endroit:** | Salle Wilfrid-Macchabé |

### DATE DE TOMBÉE ET DE PARUTION DE LA PROCHAINE ÉDITION

***Info municipale***

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui nous ressemble.

| | |
|---|---|
| **Date de tombée** | 14 mars 2014 |
| **Date de parution** | 3 avril 2014 |

## COMITÉ DE LA GARE

*Emploi d'été pour étudiant*

Vous êtes autonome, bilingue, débrouillard.
Nous offrons un poste pour la saison estivale

**PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL**
MUSÉE FERROVIAIRE DE LA
GARE DE LABELLE
Accueil des visiteurs, des cyclistes
et des randonneurs
---
Faites parvenir votre candidature par courriel à cadumontier@gmail.com ou par la poste à
Comité de la Gare de Labelle ,
178 rue Du Dépôt, Labelle QC. JOT IHO

Le masculin est utilisé dans le
seul but d'alléger le texte.

## CLUB DE SKI DE FOND DE LABELLE

**Pour plus de détails:**
**www.skidefondlabelle.org**

| ACTIVITÉS DE L'HIVER 2014 | |
|---|---|
| **MARS** | **15 MARS** |
| | **DÎNER OKTOBERFEST**<br>Mmmm!!!!<br>Quelle bonne dégustation…<br>(Moyennant une petite contribution de 10$, payable d'avance).<br>**Attention :** Il faut réserver (avant le 7 mars) pour être certain d'avoir assez de saucisses…<br>Apportez votre bière, on partage!! |

## CLUB QUAD IROQUOIS

### JOURNÉE DE HOT DOG

Hot-dogs, croustilles et liqueurs douces seront disponibles en grande quantité et à prix compétitifs.

**Date**: 8 mars 2014
**Lieu:** relais 5 étoiles de La Minerve
**Heure:** 11h , et ce, jusqu'à épuisement des stocks.

Une activité où la camaraderie et les heureuses rencontres sont aussi au menu. Carte de membre de la FQCQ requise.

Bienvenue à toutes et à tous!

---

### TOURNÉE DES CABANES À SUCRE

Randonnée de quads qui visitent une dizaine de cabanes à sucre sur le territoire de La Minerve.

Vous pouvez poser toutes les questions afin de savoir comment on fabrique le sirop d'érable. Vous pouvez acheter les produits sur place et même, dans certaines cabanes, vous pouvez en déguster. Il y aura un "poker-run" encore une fois cette année et 3 prix seront remis aux gagnants.

**Date**: 29 mars 2014
**Heure:** 9h00
**Lieu du départ**: La Minervoise à La Minerve
**Coût:** gratuit pour tous les quadistes membres de la FQCQ, mais nous vous demandons de bien vouloir acheter le macaron du Festival des Sucres de La Minerve, disponible sur place.

CLUB QUAD IROQUOIS
RÉGION DES HAUTES-LAURENTIDES

# Besoin d'aide pour faire vos impôts?

En cette période de déclaration de revenus, le **Centre d'action bénévole Laurentides** fait appel à ses experts bénévoles pour remplir les déclarations. Ce service gratuit s'adresse aux aînés et aux personnes à revenus modestes de la MRC des Laurentides.

**CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ: Revenu maximal : personne seule $25,000**
**couple ou famille $30,000 (+ $2,000 par enfant).**

La clinique d'impôt se tiendra les jeudis 6 et 27 mars prochain, de 13h30 à 16h00 à la Salle Wilfrid-Machabée (au-dessus de l'Hôtel de Ville). (Aucun retardataire ne sera accepté après cette période).

Apportez une copie de votre déclaration de revenus de l'an dernier (obligatoire), ainsi que vos relevés et vos formulaires.

Plus de détails en téléphonant au (819) 425-8433.

**www.cab-laurentides.org**

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES

## CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

| Mois | Date | Heure | Activités | Organisme | Lieu |
|---|---|---|---|---|---|
| 03 | **06 et 27** | **13h30 à16h** | Aide pour vos impôts | Centre d'action bénévole | Salle Wilfrid-Machabée |
| 03 | **08** | **11h** | Journée de Hot dog | Club quad Iroquois | Relais 5 étoiles à La Minerve |
| 03 | **08** | **7h30 à 16h** | Tournoi de pêche sur glace | Association Chasse et pêche | P'tit lac Caribou |
| 03 | **15** | **13h** | Table de concertation des organismes | Municipalité de Labelle | Salle Wilfrid-Machabée |
| 03 | **15** | | Dîner Oktoberfest | Club de ski de fond | |
| 03 | **17** | **20h** | Séance ordinaire du conseil | Municipalité de Labelle | Salle Wilfrid-Machabée |
| 03 | **20** | **16h à 20 h** | Invitation—information sur les compteurs de nouvelle génération | Hydro-Québec | Centre communautaire |
| 03 | **18** | **16h à 20h** | Inscriptions - résidants de Labelle | Piscine de Labelle | Piscine |
| 03 | **19-20** | **16h à 20h** | Inscriptions - pour tous | Piscine de Labelle | Piscine |
| 03 | **27** | **19h** | Assemblée générale annuelle | Comité des loisirs | Salle Wilfrid-Machabée |
| 03 | **29** | **9h** | Tournée des cabanes à sucre | Club quad Iroquois | La Minervoise à La Minerve |
| 04 | **12** | **16h à 20h** | Souper spaghetti | Maison des jeunes de Labelle | Gymnase du Centre communautaire |



**Municipalité de Labelle, 1 rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0**
**T. 819 681-3371 • F. 819 686-3820**
**www.municipalite.labelle.qc.ca**
**Pour publication : info@municipalite.labelle.qc.ca**

INFO MUNICIPALE : COPYRIGHT 2013, MUNICIPALITÉ DE LABELLE. TOUS DROITS RÉSERVÉS.